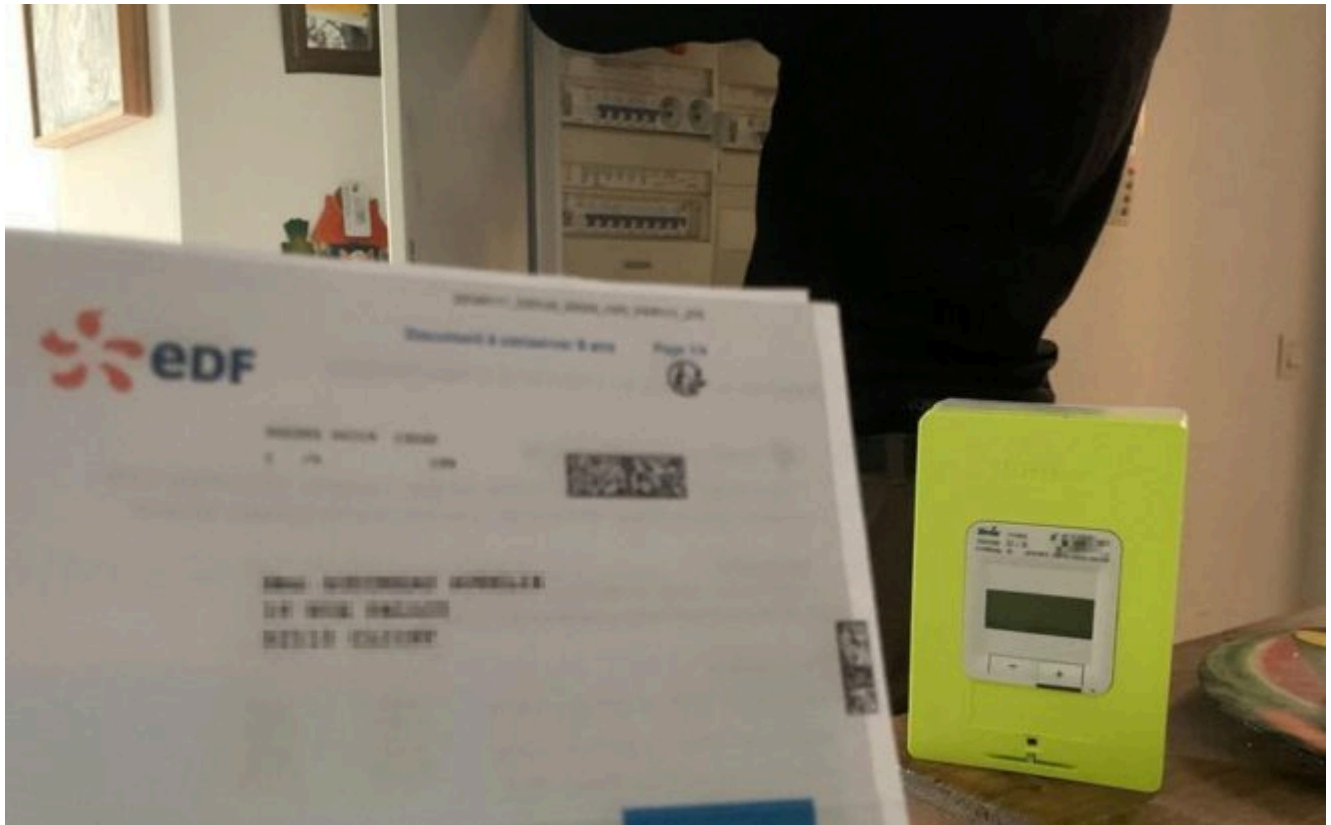


Factures d'électricité : les usagers devront bel et bien rembourser leur compteur Linky

écrit par Christine Tassin | 1 juin 2021





Annoncés comme gratuits au début de leur déploiement, les compteurs Linky s'apprêtent à faire l'objet d'un remboursement différé. LP/Aurélie Audureau

Alors que le compteur communiquant équipe déjà 32 millions de foyers, les particuliers vont commencer à le rembourser dès l'an prochain. Les pouvoirs publics avaient pourtant affirmé qu'il ne leur coûterait pas un centime.

Sortez le chéquier ! Avec plus de 90 % des foyers désormais équipés, le moment est venu de régler la facture du déploiement de Linky, le fameux compteur communiquant vert pomme. **Son montant ? 5,7 milliards d'euros, selon les calculs de la Cour des comptes, soit 130 € par boîtier, fabrication et**

pose comprises, auxquels il faut rajouter des frais annexes. Un montant qu'il va falloir commencer à rembourser à partir de 2022.

En septembre 2011, au moment du lancement du chantier, Eric Besson, alors ministre de l'industrie et de l'énergie, n'hésitait pourtant pas à affirmer à notre journal que le nouveau compteur Linky ne coûterait « pas un centime aux particuliers ». Cette même année, ses équipes travaillaient pourtant déjà avec celles d'EDF (dont l'Etat était alors actionnaire à 83,68 %) à l'élaboration d'un montage financier avantageux. Trois ans plus tard, celui-ci est détaillé dans une délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 17 juillet 2014, avant d'être à nouveau décortiqué par [la Cour des comptes](#) dans son rapport public annuel en 2018. **Les sages de la rue Cambon y jugent alors les conditions de l'opération « avantageuses pour Enedis », avec un « financement assuré par les usagers ». Tout est dit !**

Une plus-value d'un demi-milliard d'euros pour Enedis

Certes, Enedis porte la majeure partie du coût (5,39 milliards d'euros). 10 % prélevés sur ses fonds propres, et le reste sous la forme d'un emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) à un taux extrêmement avantageux : 0,77 %. **Mais le tour de passe-passe réside dans le fait que ce n'est pas l'entreprise qui remboursera à proprement parler la somme, mais bien le consommateur à travers notamment un mécanisme dit de « différenciel tarifaire » qui permet de décaler le remboursement de quelques années. C'est lui qui rentrera en action l'année prochaine, à raison de plusieurs centaines de millions d'euros prélevés chaque année sur la facture, pour un total 2 milliards d'euros en 2030. Cerise sur le gâteau, le taux d'intérêt appliqué au remboursement ne sera pas du tout le même que le généreux taux de la BEI, comme le rappelle la**

Cour des comptes dans son rapport, mais de 4,6 %. L'opération s'avère donc juteuse pour Enedis, avec *in fine* une marge de 2,8 %, soit un demi-milliard d'euros d'intérêts supplémentaires, là aussi payés par les consommateurs.

[...]

Suite réservée aux abonnés résumée ci-dessous

<https://www.leparisien.fr/economie/factures-delectricite-les-usagers-devront-bel-et-bien-rembourser-leur-compteur-linky-31-05-2021-CBGHUGIKPZGKFITJD6YKFYODYM.php>

Le Parisien explique ensuite qu'il manquera tout de même 3,7 milliards d'euros pour que Enedis rentre dans ses sous. Qu'à cela ne tienne ! C'est encore le consommateur qui paiera indirectement puisque cela sera financé par les économies faites par Enedis qui n'aura plus à payer de personnel pour venir relever le compteur... bénéfice ? Un milliard d'euros pour les 4 années à venir !

Alors, à qui tout cela sert ? A Enedis mais pas au consommateur qui se voit surveillé à distance, à qui on va pouvoir limiter ses consommations, qu'on va pouvoir taxer tout particulièrement pour les recharges électriques de voiture etc.

Enedis persiste à prendre les consommateurs pour des cons en affirmant sans rire que, grâce à sa facture en temps réel, ces derniers pourraient mieux contrôler leur consommation et donc faire des économies. C'est ça, j'en parlerai à mon cheval. Ça va se traduire par des maisons glacées pour faire baisser la facture... **Déjà qu'il va falloir payer à peu près 15 euros de plus chaque année pour les 8 années à venir pour payer le coût d'installation du compteur... Et ce n'est que le début !**

D'ailleurs UFC-QueChoisir affirme que nous sommes bien les dindons de la farce dans l'histoire qui devait faire du

« gagnant-gagnant » pour tout le monde... Le compteur ne profitera qu'au distributeur... On ne voit donc pas pourquoi le pékin moyen devrait le financer !!!!

Tiens, à lire aussi :

[À 84 ans, Gilberte a fait plier le compteur Linky, qui multipliait sa facture d'électricité par cinq](#)